

# L'ÉCHO DE BONREPOS

SUR AUSSONNELLE



EDITION DE MAI 2015

## DANS CE NUMÉRO

VIE MUNICIPALE	2 À 6
URBANISME	7 À 9
VIE ASSOCIATIVE	10 À 14
LA PAGE DU CITOYEN	15
A RETENIR...	16

## HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

MARDI DE 15 H À 19 H

MERCREDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

JEUDI DE 15 H À 19 H

VENDREDI DE 9 H À 12 H ET DE 15 H À 19 H

SAMEDI DE 9 H À 12 H



La structure des collectifs et leur financement en plein changement !

Les urnes ont décidé de nos représentants au Conseil départemental avec un taux de participation pour notre commune supérieur, comme de coutume, à la moyenne nationale

ce dont nous nous réjouissons. La nouvelle répartition des cantons nous rattache désormais à PLAISANCE-DU-TOUCH avec un binôme homme – femme qui est désormais amené à nous accompagner et soutenir nos projets dans la continuité.

Nous subissons la baisse décidée arbitrairement par nos gouvernants des dotations de l'Etat, aide récurrente alimentant nos ressources de fonctionnement, ainsi que l'incidence budgétaire issue de la réforme des rythmes scolaires. Notre budget 2015, en conséquence, s'est vu limité aux priorités en termes d'investissements et incite à travailler sur différentes pistes d'économie possible. Néanmoins, la maîtrise de nos comptes et notre politique de croissance mesurée nous ont autorisés à minimiser l'impact d'une augmentation d'impôt nécessaire mais des plus raisonnables pour nos foyers.

L'aménagement de notre territoire revêt un caractère

des plus importants pour l'avenir de notre environnement et de notre qualité de vie. La révision actuelle du Schéma de COhérence Territoriale est engagée par le SMEAT (Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine) auquel Bonrepos est rattaché. Il est en phase de concertation publique : n'hésitons pas à prendre connaissance des orientations y étant préconisées et participons en formulant nos observations.

La phase actuelle de réalisation d'un zonage affiné du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de l'Aussonnelle donne également lieu à information publique : nous sommes concernés ! Le dossier y afférent s'appuyant en mon sens sur des paramètres des plus théoriques est consultable à la mairie jusqu' au 22 mai 2015 et attends vos remarques.

L'évolution des intercommunalités portée par un projet de loi axé sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'incitation à la mutualisation et les différentes mesures que nous subissons tracent la voie d'un paysage territorial et politique en pleine mutation. Souhaitons que nos communes, vecteurs de proximité puissent dans ce contexte évolutif préserver un tant soit peu de considération et d'autonomie.

*Votre dévoué...*

## EDITO

## RANDONNEZ PRÈS DE CHEZ VOUS

L'ÉCHO de BONREPOS est édité par la Mairie de Bonrepos sur Aussonnelle

Directeur de la publication : Daniel GASC

Crédit photos : I. Caubet—Jean-Pierre Combret—François Moure—Les associations Bonreposiennes

Maquette et mise en page : Eric Vidal

Imprimé par BCR Imprimeur  
Zone artisanale LAFOURCADE  
32200 GIMONT

Cela fait maintenant quelques années que notre communauté des communes, la CCRCSA, a créé sur son territoire neuf boucles de randonnée à Sabonnères (3), Saint-Thomas (3), Empeaux (1), Saiguède (1) et Bonrepos (1). Vous pouvez retirer les topoguides de chacun de ces circuits en mairie ou les télécharger sur notre site

<http://bonrepos-sur-aussonnelle.fr> (rubrique notre village/nos balades).

Afin de promouvoir ces chemins et la découverte de nos villages voisins, la

commission « Tourisme » de la CCRCSA, a créé chaque année trois randonnées communautaires. La première a eu lieu à Sabonnères le 8 mars dernier. La prochaine se

fera à l'automne, à Saint-Thomas. Une bonne occasion de découvrir d'autres balades, d'autres randonneurs sur des parcours faciles pour des sorties familiales près de chez nous.

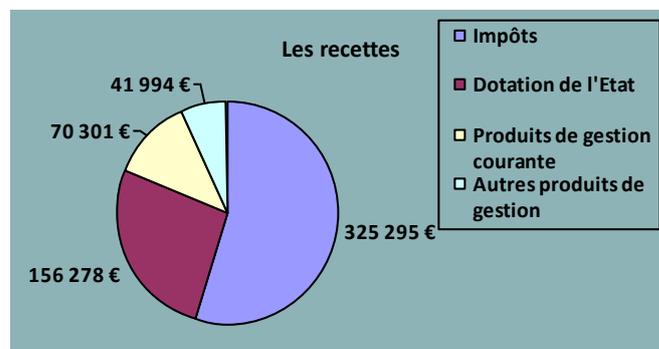
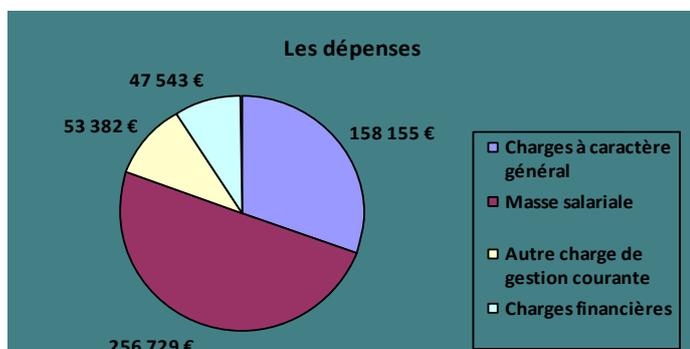


*Isabelle Caubet*

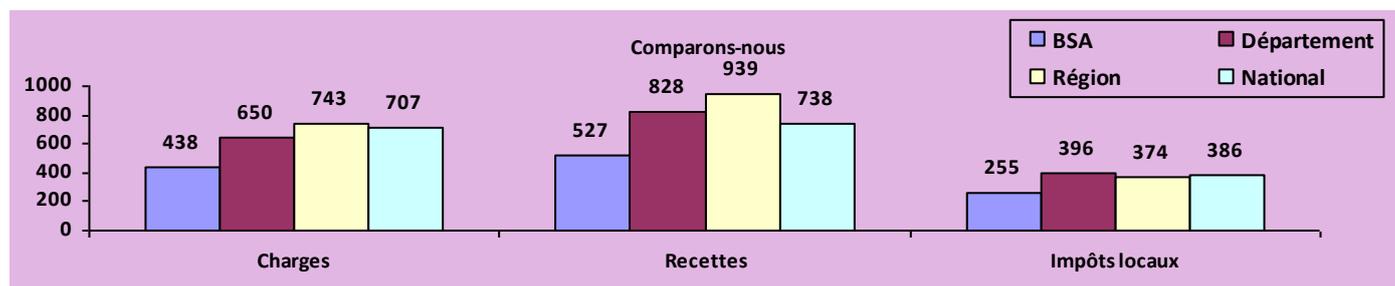
# VIE MUNICIPALE : LES COMPTES 2014 DES PRÉVISIONS RESPECTÉES

La maîtrise de nos dépenses en dépit d'un sensible dérapage en terme de charges à caractère général, et l'évolution favorable de nos recettes via notamment l'augmentation de nos bases issue d'une croissance démographique maîtrisée nous ont permis d'assurer un exercice satisfaisant sans peser sur le contribuable.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Il est également pertinent de nous situer par rapport aux autres communes de même dimension : Si nos charges de fonctionnement traduisent une gestion rigoureuse parfaitement maîtrisée, nos recettes, notamment fiscales, apparaissent toujours en deçà des moyennes constatées, ce qui témoigne d'une politique de pression fiscale très mesurée mais d'un potentiel rassurant.



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ESSENTIEL

### En urbanisation :

La section manquante du trottoir rue du Guignerieu pour 26 213 €.

Le piétonnier rejoignant le lotissement des jardins de l'Aussonnelle au cimetière route d'Empeaux pour 27 136 € pris en charge conventionnellement par le lotisseur.

La création d'un chemin piétonnier sécurisé au chemin du Moulin en suite aux travaux d'assainissement pour 40 960 €.

L'achèvement du giratoire « du maquis » dont le chantier fut amorcé en 2013 à l'entrée de notre village sous l'égide du département pour un coût global de 520 000 € dont 215 000 € à charge de la commune, le solde de la dépense y afférente est programmé sur 2015.

La réfection de voiries communales avec celle du chemin du Moulin et celle de la voie romaine avec la commune de Saiguède pour 73 908 €.

### Des travaux de mise aux normes :

Avec l'installation d'un système de détection incendie

dans notre salle polyvalente pour un coût de 82 000 € dont la majeure partie sera réglée sur 2015.

La reconfiguration de notre restaurant scolaire et l'aménagement d'une classe supplémentaire pour 22 786 €.

La réfection des stèles du Maquis identifiant les zones de combats du 12 juin 44 pour 13 714 €, dépenses partagées avec St Lys et Saiguède, outre la contribution des instances d'anciens combattants et subventions obtenues.

La dépense totale de la section investissement 2014 atteint 258 382 € au-delà du remboursement de l'annuité de la dette pour 116 000 €. Dépense couverte par les aides et subventions perçues et escomptées à court terme, les taxes d'aménagement et diverses procédant de notre développement, notre capacité d'autofinancement devenue et les emprunts contractés en fin 2013. Considérant nos tombées d'emprunts, notre endettement évolue raisonnablement avec un montant par habitant avoisinant les normes avec 902 €/hab.

# VIE MUNICIPALE : LE BUDGET 2015

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE EQUILIBRE ET RIGUEUR

Nos gouvernants obligent les collectivités à contribuer au rétablissement des comptes publics nationaux. Ainsi nous subissons la baisse des dotations globales de fonctionnement qui nous sont allouées. L'application de la réforme des rythmes scolaires a eu un impact sur nos dépenses

budgétaires et notamment salariales. Dans ce contexte, nous avons dû réviser nos prétentions, rechercher des pistes d'économie et limiter nos investissements sans pour autant nuire aux services aux administrés.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MESURÉES

Nos INVESTISSEMENTS s'inscrivent dans la mesure en hiérarchisant les priorités et en regard à nos capacités de les financer sans recours complémentaires à l'emprunt à l'exception de crédits relais sur subventions et FCTVA.

Nous retiendrons donc pour l'essentiel:

Des structures ralentissantes sur l'axe départemental au lieu-dit du TOURNERIS budgétées à 16 000 €.

Des ralentisseurs rue du Guigneriou pour 13 000 €.

L'entretien de nos voiries pour 20 910 €.

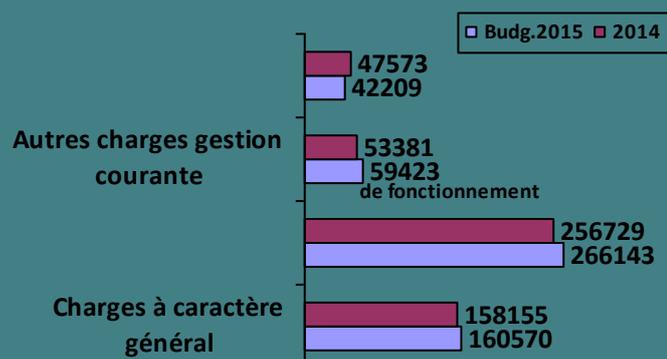
Le complément d'un stock de sécurité dans le cadre de notre Plan Communal de Sauvegarde pour 2000 €.

Du mobilier divers en matériels et signalétiques pour 9 457 €.

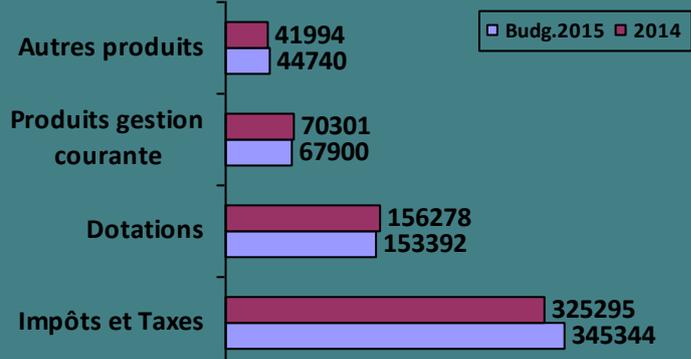
Des honoraires liés à la modification de notre Plan Local d'Urbanisme pour 6 000 €.

L'aménagement d'un piétonnier reliant les jardins de l'Aussonnelle au centre du village, investissement budgété à 25 000 €

### Les dépenses de fonctionnement : +2,42%



### Les recettes : +2,95%



#### QUELQUES DÉFINITIONS

##### CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ensemble des frais de fonctionnement hors masse salariale

##### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES :

Indemnités d'élus. Maintenance service incendie.  
Subventions aux associations

##### DOTATIONS DE L'ÉTAT :

Dotations globale de fonctionnement alloué aux collectivités sur base notamment de la population INSEE et du nombre de KMS de voiries communales

##### PRODUITS DE GESTION COURANTE

Repas cantine principalement

##### AUTRES PRODUITS DE GESTION

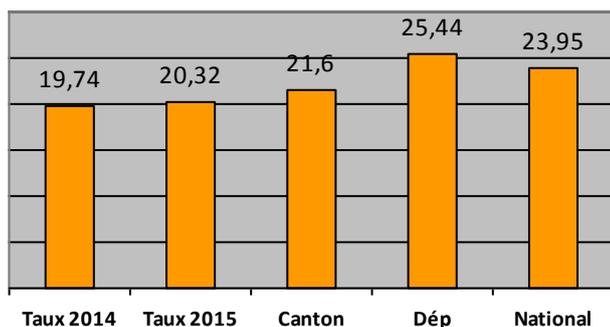
Revenus locatifs

# VIE MUNICIPALE : LE BUDGET

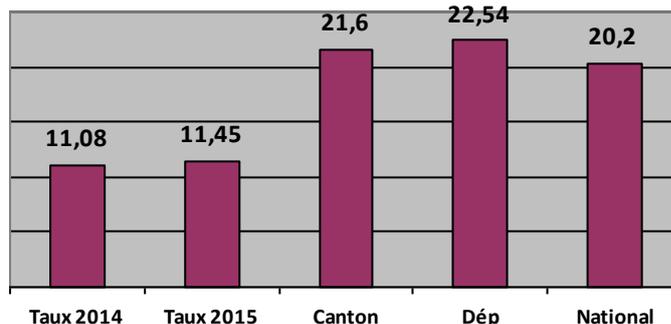
## QUELS IMPACTS SUR LES IMPÔTS LOCAUX ?

Malgré de notables efforts sur le plan budgétaire, l'équilibre des recettes et des dépenses n'a pu se faire sans un appel très limité à la revalorisation des impôts locaux. Vous trouverez ci-après les taux communaux qui ont été votés en délibération municipale dans un souci d'optimisation des ressources et d'un impact minimal pour les citoyens de Bonnepos.

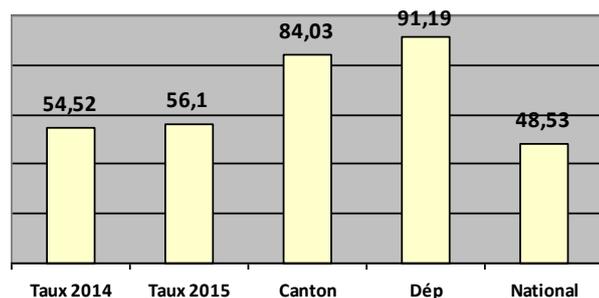
### TAXE D'HABITATION : +2,94%



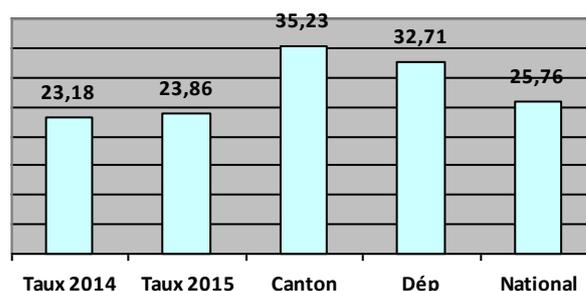
### TAXE FONCIÈRE : +3,34%



### TAXE FONCIÈRE NON BATI : +2,90%



### COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES : +2,93%



## BUDGET ASSAINISSEMENT

Un exercice 2014 qui s'est consacré à l'achèvement des travaux d'extension de capacité de notre station d'épuration et du réseau collecteur.

L'exercice écoulé s'est ainsi inscrit dans nos prévisions à moyen terme reposant sur des simulations en termes de charges d'investissement et de recettes via les taxes de raccordement et les ressources récurrentes correspondant à la redevance de l'eau assainie payée par les abonnés.

Les marchés de travaux terminés au cours du premier trimestre 2014 représentent un coût global de 890 500€ TTC dont, hors frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, 455 000 € pour le réseau et 393 000 € pour l'extension de la station d'épuration.

Les dépenses y afférentes ont été lissées sur 2013 et 2014.

Les taxes de raccordement perçues et à venir du fait des lotissements réalisés et des nouveaux

raccordés, les subventions obtenues tant du conseil général que de l'agence de l'eau et les récupérations de TVA nous ont amené à ne contracter qu'un emprunt de 345 000 € sur 20 ans dont les annuités de remboursement perceptibles à plein sur 2015 seront couvertes par les ressources récurrentes.

Les relais bancaires sur TRE à rentrer (PAC) s'amortissent au fur et à mesure des rentrées sachant que le potentiel à percevoir à ce jour avoisine 200 000 €.

Les charges de fonctionnement s'avèrent limitées si ce n'est qu'un contrat de maintenance, en suite à une étude de la commission de l'environnement, a été contracté avec la société XYLEM pour l'entretien et le contrôle de l'ensemble de notre système d'assainissement.

*Daniel Gasc*

## VIE MUNICIPALE

### TRANQUILLITE VACANCES : PROTÉGEONS-NOUS DES CAMBRIOLAGES

Chaque année à l'orée des grandes vacances nous vous invitons à penser à l'opération « tranquillité vacances » en déclarant votre absence auprès de la gendarmerie et de la mairie. Mais n'affectons pas cette opération préventive qu'aux vacances d'été. Quelle que soit la période de l'année, n'hésitez pas à déclarer vos absences, les personnes malveillantes n'ont plus de saison particulière pour sévir ! Rappelons que le concept « Voisins vigilants » mis en œuvre sur notre commune a également tout son sens dans ce domaine.

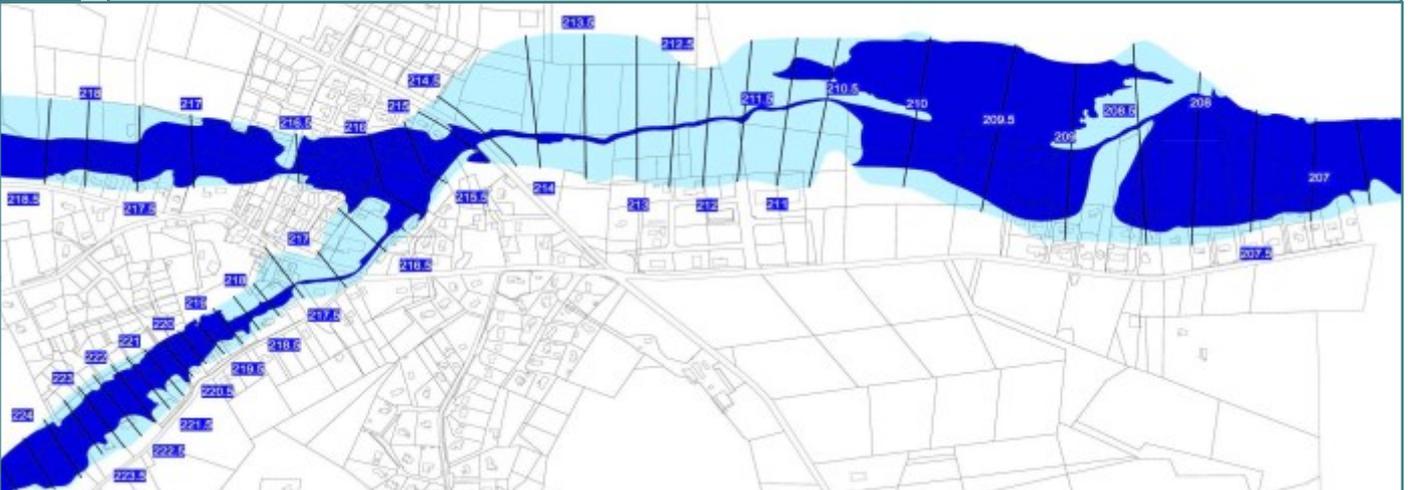
*Daniel Gasc*

### LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a pour objet de délimiter les zones et, en conséquence, d'y règlementer l'occupation des sols. La Direction Départementale des Territoires a confié au bureau d'étude « Artélia » l'élaboration du schéma. Il est quasiment achevé à ce jour et donne lieu actuellement à concertation publique, un préalable de l'enquête publique future. La cartographie ci-dessous affiche les Zones identifiées en Aléa fort et Aléa faible.

Le dossier PPRI est consultable par tout un chacun en mairie jusqu'au 22 mai 2015 et toute observation doit être transmise d'ici le 29 mai 2015 pour être prises en compte dans l'étude. Au-delà de cette date elles ne pourront être considérées que dans la phase d'enquête publique dont la période n'est pas encore connue.

*Daniel Gasc*



### UNE CHAMPIONNE DE ROLLER À BONREPOS



Capucine Janotto-Dewynter (*Au centre des images*) n'a que 10 ans et c'est déjà une grande championne. Cela fait cinq ans qu'elle pratique le roller au club de Plaisance-du-Touch et autant d'année qu'elle collectionne les titres régionaux, qu'elle se qualifie pour les championnats de France où ses résultats lui font honneur. Astreinte déjà à une discipline de sportive de haut niveau, elle effectue six heures d'entraînement par semaine et une heure de musculation pour une pratique d'environ 40 km de roller par mois. Tous ses week-ends sont consacrés à la compétition et ainsi elle sillonne la France en famille pour des épreuves qui allient le

fond (8 tours de piste de 200 m) et la vitesse (3 tours). Des moments intenses physiquement et psychologiquement durant lesquels Capucine apprend à gérer son stress au moment du départ (les chutes peuvent représenter un réel danger), à être un fin stratège pendant la course et à accepter la défaite (ça arrive parfois). Autant dire qu'elle doit faire preuve de beaucoup de maturité malgré son jeune âge.

On l'a compris, la carrière sportive de Capucine commence à peine mais comme toute championne elle se fixe des objectifs ambitieux : elle se donne deux ans pour être championne de France benjamine et faire, plus tard, de sa passion, son métier en tant qu'entraîneur. Nous ne manquerons pas de l'encourager et de suivre avec intérêt ses futures performances.

*Isabelle Caubet*

## VIE MUNICIPALE

### CÉRÉMONIES DES ACCORDS D'EVIAN, MARQUANT LA FIN DES ÉVÈNEMENTS D'ALGÉRIE



Il y a 52 ans, la France et l'Algérie signaient la fin d'un conflit déchirant de huit années. Une date reconnue pour la première fois officiellement par l'État, à la suite du vote d'une loi et la parution d'un décret au « Journal officiel » du 6 décembre 2012.

C'est sous un ciel couvert, mais sans pluie, que la célébration de ces accords a pu se

faire à Bonrepos-sur-Aussonnelle, ce samedi 21 mars 2015 à 15h30.

Accompagné par l'Entente Saint-Lysienne et les nombreux drapeaux des Anciens Combattants, le cortège s'est rendu en bon ordre au monument aux morts de la commune, lieu de la cérémonie. Daniel GASC, Maire de Bonrepos, a fait lecture du message du secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et l'appel des morts, suivis de la minute de recueillement.

La cérémonie a pris fin après que le Maire et les élus locaux présents aient salués et remerciés les porteurs de drapeaux.

*Eric Vidal*



### LE MAQUIS DE SAINT-LYS : EXPOSITION ET CÉRÉMONIE

Le samedi 13 juin à 11 heures sera commémoré sous l'égide des associations locales d'anciens combattants, le 71e anniversaire des événements ayant eu lieu le 12 juin 1944 sur notre commune, ainsi qu'à Saiguède et Saint-Lys. Ce jour-là, un bataillon de la division SS « Das Reich » attaquait le maquis cantonné au château de Gagen et causait la mort de 9 résistants et de 12 civils.

Préalablement à cette cérémonie, à partir du lundi 1er juin 2015 et pendant deux semaines, vous pourrez découvrir à la mairie



l'exposition « Toulouse occupée, Toulouse libérée » qui retrace les années 1939-1945 aux travers de panneaux richement illustrés et documentés (il y est aussi question du maquis de Saint-Lys). Cette exposition nous permet d'en découvrir toujours plus sur notre histoire locale et sa résonance nationale. Elle concourt à perpétuer la mémoire de ces événements et nous rappelle que le point de départ fut l'élection démocratique d'un homme qui allait causer plusieurs dizaines de millions de victimes.

*Isabelle Caubet*

# URBANISME : LE PROJET DES SAULES

## UN MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS MITOYENNES

Objet d'un budget indépendant, cette opération a été amorcée sur 2014, permis d'aménager pour la création de trois parcelles et permis de construire pour nos deux pavillons à destination locative obtenus.

Un coût global de 440 000 € dont 176 000 € réalisés sur 2014 et 265 000 € sur 2015.

- Acquisition terrain : 141 000 €
- Viabilisation : 8 000 € HT
- Démolition : 22 000 € HT
- Construction des deux pavillons : 236 000 € HT (au delà du coût alors escompté suite résultat appels d'offres)
- Divers maîtrise d'œuvre : 33 000 € HT

Revente des deux lots : 167 000 € HT (réservations effectives à ce jour pour 175 000 € HT (210 000 € TTC)

Emprunt sur 15 ans : 155 000 € + complément de 118 000 € dont les charges de remboursement seront couvertes par les loyers perçus.

Les marchés à ce jour signés avec les entreprises autorisent le début des travaux sous 15 jours et leur achèvement à l'automne.

*Daniel Gasc*

## LE PROJET DES SAULES



Après le permis d'aménager de ce mini lotissement, après le dépôt d'un permis de construire pour deux maisons mitoyennes sur l'une des parcelles de lotissement, la mairie a lancé un appel à candidature d'architecte et le maître d'œuvre fut choisi. Dans la foulée, l'appel d'offres pour le marché de leur construction a été ouvert et les entreprises pour les réaliser ont été sélectionnées.

A présent le chantier peut s'ouvrir. Compte tenu des coûts identifiés via les offres et le marché retenu, le montant initial du projet imaginé doit être revu et son inscription budgétaire a été votée lors du dernier conseil municipal avant lancement officiel de la construction.

En attendant, les premiers travaux d'aménagement des Saules ont débuté : l'extension du réseau de l'assainissement a été réalisée en incluant le voisinage immédiat. L'aménagement de l'entrée sur le chemin du Goujon est en cours ainsi que l'amenée des réseaux d'eaux, d'électricité et de téléphone.

Pour les faire sortir de terre, les entreprises notifiées sont en phase de préparation. En avril, le chantier doit débuter.

L'objectif est simple : réduire le montant des dépenses et de la trésorerie du projet pour limiter l'impact sur le budget de la commune. Cela implique la réalisation de ce chantier en un temps record pour mettre les logements au plus vite en location (octobre 2015) et la vente en compensation de deux des terrains du lotissement.

Rappelons que cette opération patrimoniale a pour but de générer des revenus afin d'augmenter les ressources du budget communal et ainsi limiter l'imposition des foyers.

N'ayant que peu de développement économique et peu de développement prévisible de population, le maintien de nos installations, notamment scolaires passe par le renouvellement de nos enfants scolarisés. Le système locatif est le moyen d'assurer la vie du cœur de notre village qu'est l'école. Il reste de faible ampleur, mais c'est un début... affaire à suivre !

*Jean-Pierre Combret*



## URBANISME

### COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS

La commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle vient de signer une convention avec GRDF, afin d'étudier les modalités techniques pour la mise en place de compteurs gaz communicants.

Une directive européenne impose à l'ensemble des fournisseurs et distributeurs l'amélioration de la qualité de facturation. Ainsi à terme, les factures émises avec estimation de la consommation devront disparaître.

Les nouveaux compteurs communicants permettront également aux abonnés de suivre quotidiennement, via le portail Internet de leur fournisseur, la consommation journalière sans surcoût de facturation. Toutefois l'abonné pourra consulter directement l'index sur son compteur.

Autre avantage, il sera plus aisé et plus rapide de changer d'opérateur après mise en concurrence des tarifs de distribu-

tion.

Au terme de l'étude de faisabilité, le déploiement de cette nouvelle technologie interviendra à compter de 2017 et jusqu'à 2022. La durée importante du déploiement s'explique par la quantité importante de compteurs à remplacer sur l'ensemble du territoire national (plus de 11 millions).



La fourniture et le remplacement des anciens compteurs seront pris en charge par GRDF. L'acquisition quotidienne des index compteur s'effectuera au travers d'un concentrateur dont l'emplacement à Bonrepos sera déterminé au cours de l'étude de faisabilité. Les compteurs retenus émettent sur une fréquence radio (168 MHz) et sur une durée brève (1 se-

conde par jour).

A ce jour, à Bonrepos, 38 foyers sont concernés et seront avisés par GRDF en temps voulu.

*Thierry Chebelin*

### MODIFICATION STATUTAIRE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les structures collectives sont en pleine évolution. De nouvelles compétences doivent être transférées aux communautés de communes. Le conseil municipal a voté la modification statutaire de la Communauté des Communes Rurales du (CCRCSA) pour la prise supplémentaire : «électroniques». Le Conseil départemental de Haute-Garonne a d'Aménagement couvrir progressivement débit, d'ici 15 à 20 ans. coordonnera et minimise. La fibre optique s'installera dans nos différentes. C'est un les années à venir. Cette installation est à comparer, en termes d'impact, à celle de l'installation du téléphone au début des années 1900.



Savès et de l'Aussonnelle en charge de la compétence «communications

Conseil départemental de la élaboré un Schéma Directeur Numérique (SDAN) qui vise à son territoire en très haut La communauté des communes financera pour une part permettant le haut débit villages, à des échéances challenge très important pour

*Jean-Pierre Combret*

### LES TERRASSES DU MOULIN



Fin février, le lotissement des Terrasses du Moulin sur les hauteurs de Bonrepos fut terminé. De belle facture, offrant une très belle vue sur la haute vallée de la Garonne et de Saint-Lys, le conseil municipal a délibéré pour nommer la voie nouvelle qui le dessert : Allée de l'Autan.



# URBANISME

## APPEL À CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU SCOT.

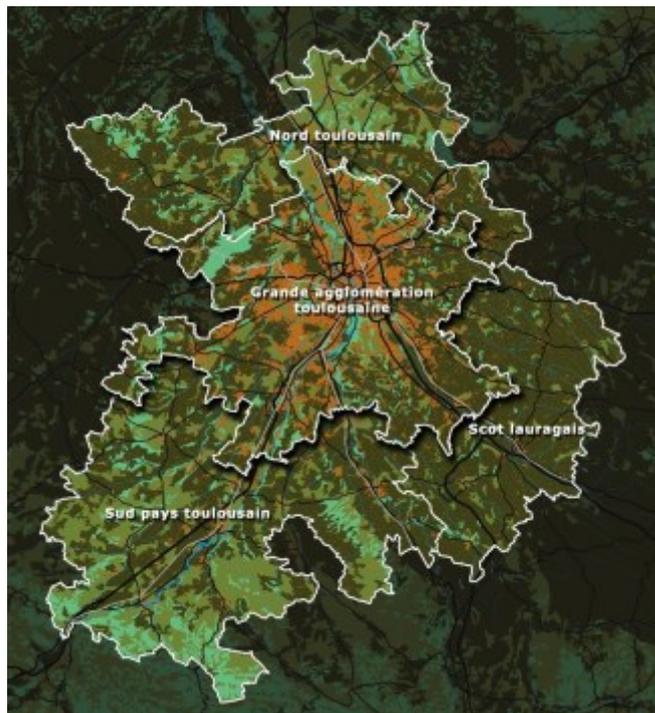
### Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme institué par la loi Solidarité et Renouveau Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000 (voir encadré). Il permet de coordonner pour un périmètre donné les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport ou encore d'environnement dans une logique de développement durable. Il prescrit et donne des recommandations pour l'aménagement du territoire. Il constitue un cadre réglementaire pour l'urbanisme de la vie locale en fonction de ses spécificités géographiques, économiques du territoire ... bien entendu c'est un complément du Code de l'Urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune doit de mettre en accord et devenir compatible avec le SCoT.

Ce schéma est développé et mis en œuvre par un Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire (pour la région toulousaine, c'est le SMEAT - Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine). C'est une organisation de techniciens de l'urbanisme soumis aux lois affectant l'urbanisme et le développement de la Cité. Ses propositions deviennent applicables et opposables devant les tribunaux après concertation, enquête publique et validation des élus des communes membres.

Il est du ressort de cet organisme d'effectuer un suivi régulier du territoire par observation et diagnostic sur l'ensemble des domaines de son intervention. Il adapte ses prescriptions et ses recommandations en fonction de l'évolution des nou-

*La révision du SCoT en préparation appelle les commentaires de chaque citoyen. Un dossier en consultation est disponible à la Communauté des Communes (à la mairie de Saiguède). Vos remarques, suggestions, plaintes y seront enregistrées.*



veaux textes de lois et de l'analyse des phénomènes de la vie urbaine locale. Ainsi il s'adapte par révisions successives.

Dans l'environnement proche de Bonrepos, trois SCoT se côtoient : celui du grand Toulouse auquel Bonrepos appartient, le SCoT de la Gascogne Toulousaine (le Gers incluant le territoire de Fontenilles) et le SCoT Sud Toulousain incluant notamment Sainte-Foy-de-Peyrolières. Une gestion des prescriptions inter-SCoT tend à limiter les différences de prescriptions entre les territoires qui auraient pour effet de défavoriser certains villages par rapport à leurs voisins faisant partie d'un autre SCoT.

Jean-Pierre Combret

## A QUOI SERT LA LOI SRU DU 13 DÉCEMBRE 2000 ?

- A conserver l'équilibre entre le développement urbain et le développement de l'espace rural, la France consomme la superficie d'un département tous les sept ans pour l'extension d'urbanisation.
- A préserver ou protéger des espaces naturels ou affectés aux activités agricoles et forestières en respectant les objectifs du développement durable ;
- A assurer la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, l'équilibre entre emploi et habitat,
- A maîtriser les besoins de déplacement, de transport et de la circulation automobile,
- A préserver de la qualité des éléments et des milieux (air, eau, sol, sous-sol, écosystèmes, des sites remarquables, ...)
- A prévenir les risques naturels prévisibles, les risques technologiques, les pollutions et les nuisances de toute nature.

# LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

## 14ÈME ÉDITION DU VIDE-GRENIERS DE BONREPOS

Il faisait très doux ce matin-là à 5h30 pour installer les barrières, lancer un bon café et aller accueillir les exposants déjà présents... L'installation de nos « commerçants d'un jour » fût fluide, rapide et se déroula dans la bonne humeur...

Jusqu'à 15h, de nombreux visiteurs envahirent notre village, pour le plaisir de tous. La buvette ne désemplit pas et l'équipe des joyeux bénévoles d'Entraide s'activa avec le sourire...

Les « Filles » étaient maquillées par Zoé, artiste professionnelle.

Puis, à 15h02, l'orage gronda et une pluie intense inonda le village... Tout le monde aux abris pendant les 15 mn qui suivirent... Les stands furent recouverts de bâches et de petits groupes de personnes s'entassèrent sous divers barnums et autres parasols !!! Panique et fous-rires garantis... puis, sous la pluie (moins forte), les exposants ont remballé, contents de leur journée et avec de belles anecdotes à raconter...

Nos gentils organisateurs ont terminé de ranger, nettoyer, balayer, trempés mais satisfaits de leur journée... Ils n'oublient pas que tous les bénéfices de cet événement vont aux œuvres sociales et caritatives du canton !!

A l'année prochaine, qu'on se le dise !



Entraidement vôtres...

Jacqueline Lécaillier, présidente

Et ses membres (très) actifs :

Edwina, Eric, Véronique, Maryse, Bernard,  
Morgane, Gérard, Christian, Laurence, Pierre,  
Florence, Alexandre, Maguy, Auguste, Jérôme,  
Amandine, Franck, Grégory, Véronique2, Michel,  
Dominique

# LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

**DIMANCHE 26 AVRIL 2015 - UN BON CRU BIEN ARROSÉ !!!**



*Des stands nombreux et variés ont permis à une foule d'habitues...*



*De visiter, flâner et découvrir peut être ce qu'ils cherchaient...*



*Jusqu'en milieu d'après midi lorsque la météo a décidé de mettre fin à la fête...*



## LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

### RANDO RAQUETTES



Encore une très bonne journée en raquettes passée au plateau de Beille pour quelques adhérents de la gym et leurs amis, dans une ambiance fort sympathique et conviviale.

Au retour, joues rosies et jambes fatiguées avec une forte envie d'y retourner l'année prochaine.

*Chantal Blasco*

### VOYAGE DES AÎNÉS : LE ROUGE À L'HONNEUR

Comme chaque année, les communes de Bonrepos, Saiguède, Empeaux, Saint-Thomas, Bragayrac et Sabonnères se réunissent pour organiser un voyage dans la région à destination de nos aînés. Cette année, c'est Sabonnères qui est à la manœuvre pour toute l'organisation logistique. Le choix s'est porté sur la ville corrézienne de Collonges-la-Rouge qui trouve sa singularité dans ses maisons de grès rouge, d'un rouge éclatant. C'est aussi une ville dans laquelle il fait bon flâner, le long de ses rues étroites qui regorge de richesses patrimoniales et de trésors architecturaux.

Après une visite guidée de la ville, la découverte d'un atelier de poterie dans la commune voisine de Meyssac permettra de découvrir un autre usage artistique du grès rouge. Entre-temps chacun aura pu se sustenter au restaurant « Les pierres rouges » à Collonges. Une destination plus lointaine que de coutume mais cela semble nécessaire pour découvrir de nouveaux lieux insolites. La mairie de Bonrepos prend en charge la moitié du coût total de cette journée.



*Isabelle Caubet*

### ASSOCIATION ENTRAIDE PARTAGE ET TRAVAIL

**ENTRAIDE PARTAGE et TRAVAIL** est une Association Inter-médiaire agréée par la Préfecture qui aide les demandeurs d'emploi depuis 1990. L'Association accueille des demandeurs d'emploi, leur procure du travail auprès de particuliers, de collectivités et d'entreprises locales. Ensuite, l'Association propose à ces personnes un accompagnement personnalisé afin qu'elles puissent intégrer durablement le marché du travail.

Depuis plus de vingt ans, Entraide Partage et Travail s'est tenue aux côtés des demandeurs d'emploi afin de les aider et de favoriser leur insertion dans l'emploi. Nos partenaires, les services sociaux, les municipalités mais aussi le soutien de nos clients, participent à la réussite de notre mission.

Pour nos clients, qui en employant nos salariés, sont un soutien essentiel, l'Association se charge de toutes les démarches administratives en tant qu'employeur et leur permet de bénéficier d'une déduction de 50 % de leurs factures.

**Vous cherchez du travail ?** Poussez la porte d'ENTRAIDE PARTAGE et TRAVAIL ! Rencontrez – nous !!

**Vous êtes surchargés ?** N'hésitez pas ! Faites appel à nos salariés, ils pourront vous apporter une aide précieuse dans votre quotidien !

**Demandeurs d'emploi, utilisateurs,** notre équipe est à votre écoute et à votre service dans votre antenne de ST LYS.

Permanence de ST LYS / CCAS

16 rue du 11 novembre 1918 - 31470 ST LYS

Le mercredi de 9h30 à 11h30

E.mail : [contact@entraide-partage.com](mailto:contact@entraide-partage.com)

Siège social : 11 rue principale - Pibrac (tél. : 05 61 86 78 22)



# LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

## OLYMPIADES 2015 : APPEL AU VOLONTARIAT

La mairie recherche des personnes volontaires pour participer à l'organisation et aider à la gestion des olympiades de la fête locale 2015, en partenariat avec la Mairie.

Vous participerez au choix des différentes épreuves, à leur organisation et vous veillerez au bon déroulement de cette journée avec les élus en charge de cette manifestation. Pour toutes questions ou inscriptions, n'attendez pas, contactez directement Frédéric Vennel par mail : [frederic.vennel@bonrepos-sur-aussonnelle.fr](mailto:frederic.vennel@bonrepos-sur-aussonnelle.fr) ou via le secrétariat de la Mairie.

*Frédéric Vennel*

## SECONDE ÉDITION DU CARNAVAL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le carnaval s'est déroulé le samedi 21 mars. Un premier char, guidé par les chevaux, transportait M. Carnaval tandis qu'un second, la charrette-tracteur, transportait une partie de la troupe des enfants. Le cortège s'est promené dans le village et a fait une pause pour que tous les petits pompiers, docteurs, princesses, cow-boys, chevaliers, clowns, dragons et autres fées et souris puissent monter à leur tour dans la remorque. Puis M. Carnaval a péri comme il se doit par les flammes derrière le city stade. Le temps n'étant pas de la partie, chacun a ensuite pu se sécher et goûter bien au chaud dans la salle des fêtes. La musique et les confettis ont aidé à réchauffer tout ce petit monde !



Une belle après-midi malgré le mauvais temps !

*Les membres de l'APE*

## TEVA : SOIRÉE CAMEROUN

Ce samedi 14 mars, TEVA a mis le Cameroun à l'honneur en proposant un repas typique réalisé avec brio par Geneviève et nos membres toujours enthousiastes pour relever des défis culinaires et vous faire découvrir de jolies saveurs.

En effet, cette soirée permettra l'aide au financement d'une cantine et à la scolarité d'enfants dans ce pays en partenariat avec l'association ELANS ; projet coordonné par Christelle et Laurent qui nous l'ont présenté à cette occasion.

Les bénévoles de l'association ont été aidés pour la décoration de la salle par les petits écoliers reposiens guidés par les animateurs de l'ALAE et les enseignants. Un concours de dessins avait été organisé pour l'occasion ; que d'artistes en herbe à Bonrepos !

Un grand bravo au groupe Beattersweet (avec une pensée particulière pour Ophélie qui nous quitte) qui a animé cette soirée ; ils sont vraiment formidables !

Enfin comme un bon repas, une bonne ambiance... amène la danse ; alors, nous avons dansé et dansé encore grâce Thierry.

Un grand merci à tous les participants à cette soirée.

TEVA



## LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

### COMITÉ DES FÊTES, APRÈS LE REPAS MONTAGNARD VIENT CELUI DU CANARD.

La première soirée montagne/aligot de Bonrepos organisée le 28 février dernier a été un franc succès grâce à votre participation massive. Autour de ce menu roboratif de qualité, les animations (pour petits et grands) ont tenu toutes leurs promesses : un quizz montagnard pour se mettre en jambe, un jeu de mimes caustique (nous apprenant que mimer « slopestyle » est un sacré défi) et une course en ski ont bien amusé la salle. Joueuse, l'équipe du CdF s'est littéralement fait « déposer » par les skieurs vainqueurs du soir.

Merci d'être venus et merci d'avoir participé aux jeux !

Notre ligne directrice étant bon repas/rigolade, cette importante mobilisation nous encourage et nous sommes déjà tournés vers notre prochain rendez-vous qui aura lieu le samedi 20 juin 2015. Pour cette fête de l'été, cette année encore placée sous le signe du canard, en plus des traditionnels jeux pour enfants, concours de pétanque et repas « coin-coin » du soir, un petit marché de producteurs locaux devrait faire son apparition ainsi que d'autres croustillantes surprises.

Au plaisir de vous y voir !

*Le comité des fêtes*



### LES ARTISTES AMATEURS : CONCOURS PHOTOS AMATEUR ET EXPOSITIONS



Depuis fin février, l'association " LES ARTISTES AMATEURS DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE " a lancé un concours photos amateur ayant pour thème « la nature autour de Bonrepos ».

Ce concours est entièrement gratuit, mais il est réservé exclusivement aux habitants de Bonrepos-sur-Aussonnelle.

Le nombre de clichés par candidat est limité à 3. Ils devront être déposés à la Mairie avant le 1er juin 2015 19 heures. Chaque photo doit être présentée sur papier format A4 (210x297 mm).

La qualité du support (papier ordinaire ou papier photo) ainsi que la technique utilisée pour sa reproduction (imprimante jet d'encre ou laser voir tirage chez le photographe) peuvent jouer un grand rôle.

Deux prix (Prix du jury et Prix du public) seront remis aux lauréats le samedi 20 juin à 18 heures. Cette cérémonie clôturera l'exposition annuelle de l'association.

Du lundi 15 au samedi 20 juin 2015, dans l'arrière salle du Conseil Municipal

EXPOSITION des ARTISTES AMATEURS de BONREPOS

L'association a aussi installé une vitrine dans la salle d'attente

de la Mairie près de la salle du conseil. L'exposition permanente des œuvres réalisées par ses membres est visible aux heures d'ouverture des services municipaux.

Vous y trouverez des cartes en relief, des découpages pliages Kirigami, des peintures sur tuile ou sur toile, des cartes postales sur Bonrepos, des bijoux en pâte polymère et bien d'autres choses à venir.

Alors n'oubliez pas lors de votre passage aux bureaux administratifs de la commune de prendre dix petites minutes pour découvrir le savoir-faire des Reposiennes et Reposiens.

*Gérard Hutfer*



## LE COIN DU CITOYEN

### IL EST INTERDIT DE FAIRE BRULER DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN

Pour rappel, les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler leurs déchets ménagers à l'air libre (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental). Or les déchets dits « verts », produits par les particuliers, sont des déchets ménagers. Il est donc interdit de brûler l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de débroussaillage, d'élagage et de taille de haies et arbustes.

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Les causes de cette interdiction, si elles sont évidentes, méritent d'être rappelées : le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé (émission de substances polluantes et de composés cancérogènes) et peut être la cause de la propagation d'incendie.



Isabelle Caubet

### BRICOLAGE ET JARDINAGE : À LA BONNE HEURE !

Afin de garantir la tranquillité de chacun et entretenir de bons rapports de voisinage, il est rappelé que conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 1996 : " Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Les personnes contrevenantes sont passibles d'une amende de 3e catégorie.

### ATTENTION AUX MOUSTIQUES TIGRE

#### Qui est-il ?

Il existe différents types de moustiques. L'*Aedes albopictus* est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches sur l'abdomen et les pattes.

Ce moustique est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

#### Les risques

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine. Cependant, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le sud de la France.

Si lors d'un voyage, une personne contracte l'une des maladies et qu'à son retour il se fasse piquer par un moustique *Aedes albopictus* sain, ce dernier devient vecteur des virus. Ce moustique peut alors les transmettre à une autre personne saine, ainsi la pandémie démarre.

#### Son mode de vie

Le moustique « tigre » se développe de préférence dans les environnements périurbains près des maisons où il trouve les meilleures conditions de développement : de la nourriture pour ses œufs en nous piquant, des

endroits pour pondre dans les eaux stagnantes, des lieux de repos à l'ombre des arbres.

#### La prévention contre la prolifération

Les insecticides et les répulsifs ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques « tigres ». Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte :

- videz régulièrement (une fois par semaine) l'eau des vases et des coupelles sous les pots ou supprimez-les.
- Éliminez les endroits et récipients divers où l'eau peut stagner et assurez-vous du bon écoulement des eaux de pluie.
- Recouvrez les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou d'un tissu.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément. Ils mangeront les larves.



Il est recommandé de signaler toute présence de moustique tigre avérée sur le site [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Isabelle Caubet

## A RETENIR

### C'ÉTAIT ARTEMISIA

Justine T. Annezo et Flore Egal sont seules en scène. Vêtues simplement d'une même tunique courte bleue marine, dans un décor ultra minimaliste car de décor il n'y en a pas. Juste un accessoire : une étoffe rouge. Le décor serait d'ailleurs vain, qui ne pourrait que distraire nos regards des corps, car les corps sont tout, occupent toute la place. Dans un jeu de rôles subtil, les comédiennes sont tour à tour un même personnage parfois même simultanément pour mieux révéler ses contradictions. Les temps s'enchaînent alternant intelligemment



pauses narratives, scènes dialoguées autour de moments clés de la vie de l'artiste et postures mimées reproduisant ses œuvres peintes.

La Cie C'était demain, par la représentation de la pièce Artémisia, a fait entrer le théâtre contemporain dans notre village, son originalité, son exigence. C'est inédit. Une chance de pouvoir mesurer de si près la qualité d'une création, la qualité d'une interprétation.

*Isabelle Caubet*

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES



A l'issue des élections départementales qui ont eu lieu les 22 et 29 mars 2015, c'est le binôme Jérôme Buisson-Marie-Claude

Leclerc (PS) qui a été élu dans notre canton. Bien que le binôme Fabry-Lasseube (UD) arrivât en tête à l'issue du 1<sup>er</sup> tour à Bonrepos, au vue des résultats cantonaux, ce sont les candidats du PS et du FN (Cédric Camps-Céline Rubio) qui se sont opposés au second tour voyant la victoire des premiers cités avec 53.3 % des votants. C'est Georges Méric, conseil départemental du canton d'Escalquens, qui a été élu président du Conseil départemental.

*Isabelle Caubet*

### ETAT CIVIL AU 1ER MAI 2015



#### NAISSANCES

Gaëtan SALESSES le 16 janvier 2015  
Thiago CAZES le 16 janvier 2015  
Matthieu BACle 1er février 2015

### LES PARTENAIRES DE L'ECHO



#### CALENDRIER

##### MAI

Samedi 24 mai : Thé dansant organisé par l'association Les Gens heureux

##### JUIN

Du 1er au 13 juin : Exposition « Toulouse occupée, Toulouse libérée »

Samedi 6 juin à 14 h : Fête de l'enfance de la CCRCSA à Bragayrac

Vendredi 12 juin : Voyage des aînés à Colonges-la-Rouge

Samedi 13 juin à 11 h : Cérémonie commémorative du 12 juin 1944

Du 15 au 20 juin : Exposition annuelle de l'association des Artistes Amateurs

Samedi 20 juin : fête de l'été

Samedi 27 juin : fête de l'école

##### JUILLET

Dimanche 5 juillet : Fête de la CCRCSA à Saint-Thomas

Dimanche 5 juillet : Repas fête des mères/ fête des pères organisé par les Gens heureux



Et toujours à votre disposition : Le site Internet de la mairie : <http://bonrepos-sur-aussonnelle.fr>

Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Inscrivez-vous à la lettre d'informations. Vous recevrez chez vous les nouvelles importantes sur la vie du village.

Recevez notre lettre d'informations

Votre adresse email

S'abonner

A la Une

En direct ! A savoir tout de suite !

Tout sur les prochains évènements

AGENDA

Notre Village La Mairie

Vie quotidienne Enfance

Toute la vie du village dans nos rubriques

CONTACT

Un formulaire pour poser vos questions